



Pfetterhouse Infos

N° 263
Août 2026

Tél : 03 89 25 61 01

<http://www.pfetterhouse.net>

secretariat.mairie@pfetterhouse.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 1er Juillet 2026.

Le procès-verbal de la séance du 1er Juillet 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal tel que présenté.

2) Vente de terrains au Lotissement du Chêne.

M. BOTTAGISI Loïc et Mme RICKLIN Tifène, native de Pfetterhouse, souhaitent acquérir deux lots au lotissement du Chêne afin d'y construire leur maison d'habitation.

Le Conseil Municipal, après examen et vote à l'unanimité :

- cède à M. BOTTAGISI Loïc et Mme RICKLIN Tifène, domiciliés à Altkirch, les terrains à bâtir situés rue du Chêne à Pfetterhouse, lots 1 et 2, cadastrés :

. Section 8, n° 287/40, rue du Chêne, de 6,62 ares,

. Section 8, n° 288/40, rue du Chêne, de 6,75 ares.

pour un prix de 133 700 € après négociation.

- autorise M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir qui seront passés aux frais des acquéreurs ainsi que tous documents relatifs à la cession.

3) Examen de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Budget 2026 suite à la saisine du Préfet.

Le Conseil Municipal a examiné l'avis émis par la CRC n° 2026-0008 et s'est prononcé en fonction

des motifs arrêtés par cette dernière.

Il rappelle en première ligne, concernant le budget 2026, qu'il a été arrêté avec les recommandations, la collaboration et la présentation du Conseiller aux Décideurs Locaux, cadre de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi, les 220 000 € provenant de la vente d'immeuble ont été comptabilisés au chapitre 77 en produits spécifiques.

Selon la CRC, comptablement, cette approche entraîne un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget principal.

Par ailleurs, la CRC propose un virement du budget principal vers le budget du lotissement en mentionnant une obligation de remboursement de l'annuité de capital alors que le Conseil Municipal estime que cette analyse ne correspond pas aux stipulations du contrat de prêt et sollicite un réexamen de ce point.

Cette nouvelle approche, additionnée à différents autres points, ont amené la CRC à nous proposer une augmentation de la fiscalité directe locale parmi les mesures permettant de rétablir l'équilibre du budget.

Au travers du mandatement d'office, 351 999 € ont été payés à ce jour aux créanciers.

En outre, lors de la constitution du budget 2026, il était prévu la cession d'immeubles pour un montant de 422 000 €, compte tenu des dettes de l'Accueil Familial du Haut-Rhin.

Enfin, lors de l'établissement du budget 2025, les taxes ont été augmentées de 29,99 %, soit une somme de 93 656 € reconduite dans le budget 2026.

Cet ensemble de mesures conduit le Conseil Municipal à ne pas augmenter les taxes pour l'année 2026 et demande, compte tenu de ces efforts financiers conséquents, le maintien des taux comme prévus initialement.

Ces efforts importants sont demandés aux habitants contribuables de Pfetterhouse pour une cause sociale de prise en charge de personnes âgées.

Le Conseil souligne l'importance de ces charges supportées par la Commune toute seule et souhaite poursuivre ses démarches auprès des partenaires institutionnels afin d'obtenir un accompagnement financier.

Dans ces conditions, globalement, le Conseil Municipal demande de revoir le problème lors de l'établissement du budget 2027 et de maintenir les taxes 2026.

Concernant le budget du lotissement dont la rédaction a été établie avec le concours et l'accord du Trésor Public, une vente de deux terrains de construction pour un montant de 133 000 € sera signée et payée dans les prochains jours, ce qui modifie les conditions financières au vu de cette rentrée d'argent.

Dans un tel contexte, le Conseil sollicite l'étude des possibilités de reprise en section de fonctionnement d'une partie de l'excédent d'investissement dans les conditions prévues à l'article R 1612 -55 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la situation financière et malgré les efforts mis en œuvre, une aide exceptionnelle pour collectivité en grande difficulté est sollicitée dès maintenant au vu des loyers dus pour l'Accueil Familial du Haut-Rhin.

Cet ensemble de mesures constituant la recherche de solutions afin de rembourser les dettes devrait constituer la preuve d'une volonté de régler une situation particulièrement délicate.

Dans ce même contexte, une étude immobilière avec l'Etablissement Public Foncier est en cours d'examen afin de trouver une solution de portage des investissements immobiliers.

La présente délibération est votée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4) Examen de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes daté du 8 Juillet 2026 suite à la demande de la SAS Eden Patrimoine et M. Sylvain INDRI en vue de l'inscription au budget 2026 des loyers impayés.

Le Conseil Municipal a examiné l'avis dont le dossier porte le n° 2026-00013 et formule les observations suivantes.

En premier, il est constaté que la demande formulée par les créanciers n'a pas fait l'objet d'une étude particulière de la CRC et a été incluse dans le dossier du budget évoqué ci-dessus.

A ce titre le Maire, lors de l'audition du 3 Juillet, n'a pas été entendu pour cette opération en particulier.

Aussi, il est demandé par la CRC que les deux dépenses soient incluses dans l'avis relatif au budget de la Commune.

Dans ce contexte, il est rappelé par la CRC que tous les avis 2022-0051 et 2022-0052 du 25 Janvier 2023 et n° 2024-0040 et 2024-0041 du 16 Janvier 2025 auraient constaté le caractère obligatoire pour la Commune de PFETTERHOUSE.

La Commune tient à préciser que les avis font l'objet d'une procédure de contestation devant le Tribunal Administratif et que nous attendons sa décision qui devrait être prochaine puisque le dossier est clôturé.

Le Conseil Municipal souhaite que cette situation contentieuse, une fois arrêtée par le Tribunal Administratif, soit prise en considération dans l'appréciation de la situation budgétaire de la Commune.

D'une manière générale, le Conseil Municipal de Pfetterhouse a toujours voté des budgets en équilibre et pour le budget 2026, cela a été le cas selon notre avis en accompagnement du Conseiller aux Décideurs Locaux.

Pour le rééquilibrage demandé par la CRC, le Conseil Municipal n'y est pas opposé en principe mais refuse que cela repose sur une augmentation de la pression fiscale.

La présente délibération est votée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

5) Mise en demeure d'inscription d'une dépense ONF consécutive à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Au vu de l'avis de la CRC concernant cette dépense de l'ONF, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la dépense de 3 302,40 € au budget 2026.

Ce paiement, comme prévu après les discussions avec l'ONF, devrait améliorer les relations avec cet organisme et rétablir une gestion de confiance réciproque.

6) Instauration d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Si cette taxe était mise en place, elle serait due par les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

Le Conseil Municipal, avec en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de ne pas instaurer cette taxe sur la Commune de PFETTERHOUSE.

7) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Alsace.

Le Conseil municipal de Pfetterhouse a examiné le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Ce plan vise à préserver et développer les itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT tout en protégeant les chemins ruraux et l'environnement local.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à la mise en place du PDIPR en Alsace et à la stratégie proposée. Il accepte le principe d'inscrire à l'avenir certains chemins ruraux communaux dans ce plan, après accord du Conseil Municipal quant au tracé, ce qui permettra d'assurer la continuité des itinéraires de randonnée sur le territoire de la commune.

8) Avis de l'ONF concernant la vente de 1,02 are à la société Hivory.

Par délibération des 18/02/2026, 01/04/2026 et

1/7/2026, le Conseil municipal a décidé de céder à la société Celland Estate Management France SAS une superficie de 1,02 are à détacher de la parcelle cadastrée section 27 n° 26, correspondant à l'emprise actuelle des installations de téléphonie implantées par sa filiale Hivory.

Cette installation téléphonique est implantée en forêt communale en zone Nf du plan local d'urbanisme, secteur spécifique en vue de l'accueil d'équipements de télécommunication.

Une demande de distraction de cette parcelle du domaine forestier communal a été demandée à l'ONF.

L'analyse du dossier conduit l'ONF à considérer que l'implantation d'une infrastructure de téléphonie mobile constitue une activité compatible avec le maintien du régime forestier.

Il est précisé par l'ONF du Haut-Rhin qu'il n'intervient dans cette procédure qu'au titre de son expérience technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité,

- décide de vendre les 102 mètres carrés en maintenant la situation juridique actuelle.

9) Projet de fermeture de classe de maternelle. Position d'attente.

La lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale, qui plébiscite et encourage les sections de tous petits dans les écoles maternelles, est restée sans réponse à ce jour.

La Municipalité réaffirme son soutien dans la lutte contre la fermeture de classe et fait le maximum en ce sens.

En cas de fermeture de classe confirmée et faute de structure validée juridiquement, les tous petits ne pourront pas être accueillis normalement à l'école maternelle de Pfetterhouse à la rentrée scolaire de septembre.

Des décisions seront prises dans les prochains jours après connaissance des positions officielles.

Les écoles maternelle et élémentaire ont été nettoyées en vue de la rentrée scolaire.

10) Examen du projet d'implantation d'un boulodrome sur le terrain communal occupé par la Pétanque.

Le Pétanque Club de Pfetterhouse souhaite implanter un boulodrome à l'arrière des terrains vers les Maisons Eden.

Il est précisé que l'emprise foncière du terrain sur lequel est implanté le terrain de pétanque et son club house appartiennent à la Commune.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable à l'implantation d'un boulodrome de 25m sur 15m, dont la hauteur ne devra pas dépasser 6 mètres. Ce bâtiment devra être implanté à 5 mètres de la limite de propriété avec Eden Patrimoine et sur limite du Chemin rural.

La construction du boulodrome sera réalisée par les membres de l'Association, sans aucun frais pour la Commune.

Le permis de construire devra être déposé selon la réglementation avec des plans précis d'implantation et des cotes et consistance du bâtiment.

11) Demandes de permissionnaire pour le lot de chasse communal n° 4

Conformément au cahier des charges de la chasse communale, l'Association « Société de Chasse de la Schneegans », locataire du lot de chasse communal n° 4, nous a sollicité afin d'autoriser et d'agréer la permissionnaire suivante :

- Madame STAMPFLER Paula d'Altkirch.

Au vu du dossier de la candidate, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'agrément de Mme STAMPFLER Paula en qualité de permissionnaire. Il est précisé que Mesdames BRIDIER-MARCK Raphaëlle et KÜHN Muriel n'ont pas pris part au vote.

12) Commission vie associative, environnement.

- M. HEYER Morand exprime sa satisfaction quant à la réussite de la fête du village des 4 et 5 juillet. Il remercie les associations qui se sont engagées, les membres du Comité des Fêtes, les exposants ainsi que celles et ceux qui, par leur présence et participation, ont contribué à son succès.

- Le débit de la fontaine située devant l'église étant devenu très faible, M. Alain SCHMITT, aidé d'un ouvrier communal, ont nettoyé la fontaine à l'aide de la moto pompe. Un grand merci à Alain SCHMITT.

- Comme chaque année, le repas champêtre organisé par les communes de Basse Vendline, Réchésy et Pfetterhouse aura lieu Dimanche 23/8/2026 à la borne des trois puissances.

13) Commission écoles, maisons fleuries.

- Le compte rendu du conseil d'école du 2 juillet de la maternelle a été distribué pour analyse.

- Au vu des conditions climatiques, l'opération « Maisons Fleuries » a été annulée cette année.

La Municipalité souhaite une bonne rentrée aux habitants du village petits et grands

INFORMATIONS PRATIQUES

Information de l'Agence Postale Communale 03.89.68.92.08



**L'Agence Postale Communale sera fermée du
lundi 07 septembre au samedi 19 septembre 2026 inclus.**



Les instances seront disponibles à compter du mardi 08 septembre au Bureau Tabac Presse de FERRETTE : Tabac du Château - 24 Rue de la 1^{ère} Armée - 68480 FERRETTE. Du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 14h à 18h30, le samedi de 7h15 à 18h et le dimanche de 9h à 12h.

Pour tout autre achat ou affranchissement vous pouvez vous rendre à l'Agence Postale Communale de Seppois-Le-Bas.

Communication de l'ARS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté Égalité Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Les urgences

C'EST PAS

UNE ÉVIDENCE !

AVANT D'Y ALLER :

1 Appeler prioritairement votre **médecin traitant**

2 S'il n'est pas disponible, trouvez un **lieu de soins** sur **sante.fr**

3 Si aucune offre n'est disponible, **appelez le 15**

*Un médecin vous orientera vers la meilleure prise en charge.

Dans une période où les services hospitaliers, notamment les urgences, peuvent être particulièrement sollicités, l'Agence Régionale de Santé déploie la campagne de communication du Ministère de la Santé, des Familles de l'autonomie et des personnes handicapées.

L'objectif est de rappeler que **des solutions alternatives aux urgences existent et permettre à chacun d'être orienté vers la réponse médicale la plus adaptée**, tout en préservant les urgences pour les situations les plus graves.

Cette campagne rappelle à l'ensemble de la population qu'en cas de besoin de soins, il faut contacter d'abord son médecin traitant et, s'il n'est pas disponible, se diriger vers des lieux de soins dont la liste est disponible sur le site www.sante.fr.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'appeler le 15 avant de se déplacer aux urgences.

Information du Club de Gym



Reprise des cours de gym le Mardi le 08 septembre 2026

Horaires : 18h15-19h15.

Cours tous les mardis dans la salle des fêtes.

Cours pour adultes dispensés par une animatrice diplômée.

Renseignements auprès de Mme ERHARD Estelle au 03.89.07.64.05.



OPÉRATION BRIOCHES 2026

A.P.E.I d'Hirsingue Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales

Merci de réserver un bon accueil aux personnes du village qui passeront entre



le Mardi 08 Septembre et le Samedi 12 Septembre 2026

à l'occasion de la 40ème « **Opération Brioches** » au profit de l'APEI.

DON DU SANG

Les Donneurs de Sang vous invitent à leur prochain Don du Sang le :

Jeudi 10 septembre 2026 à la Salle des Fêtes

de 16h30 à 19h30

Venez nombreux !



LOTO de L'USP

L'Union Sportive Pfetterhouse vous invite à son **loto** le

Samedi 12 Septembre 2026

à partir de **19h00**

à la **salle des Fêtes de Pfetterhouse**

Nombreux lots à gagner



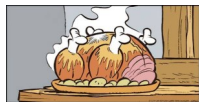
Prévente le jour même, à la Salle des Fêtes, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Information de l'Assiette Gourmande

Suite aux restrictions indépendantes de notre volonté nous avons été obligés de reporter notre Banquet Gaulois au 5 Septembre

Banquet Gaulois à 34 Euros

Samedi 5 Septembre 2026 à 19h



- Un verre de potion magique
- Le sanglier rôti au feu de bois à volonté
- Le buffet de crudités, les flageolets gaulois, les pommes de terre à l'ancienne
- la tarte maison



Boissons non comprises

N'hésitez pas à venir costumé

Réservez au 03 89 40 95 83

Assiette Gourmande

48 Rue de la Suisse 68480 PFETTERHOUSE



Loto de l'association « Des Mains pour Elsa »

L'association « Des Mains pour Elsa » vous invite à son **1er LOTO**

Dimanche 27 Septembre 2026 à 14h00

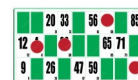
à la **salle des Fêtes de Pfetterhouse**

Ouverture des portes à 12h : Petite restauration et Buvette (viennoises frites à l'assiette, barquette de frites, tartes flambées natures ou gratinées)

Nombreux lots à gagner d'une valeur de plus de 2 500 € dont 1 Télévision 109 cm, 1 Panier Garni XXL, Bons achat de 50 € à 250 € etc...

Prévente le jour même, à la Salle des Fêtes, de 10h à 12h

Réservation au 06.31.53.75.18



FOYER CLUB - Saison 2026/2027

Reprise des activités en septembre : pour participer, l'adhésion à l'association est obligatoire ; son prix, de 6€ par an, comprend une assurance. La carte de membre qui vous sera remise offre des réductions intéressantes (événements culturels, entrées aux musées...)



1. Musculation : pour se dépenser, renforcer ses muscles...

Salle utilisée en toute autonomie, grâce à un système de code.

Contact: Steve FLUHR : 06 30 77 95 45

Tarif à l'année : 100 €, adhésion comprise.

Inscription à la salle en contactant Steve (à partir de 18 ans - avec photo d'identité)

2. Tennis : près de chez vous, à votre convenance...

Le court est à votre disposition, pour jouer au tennis tout simplement.

Clé remise en échange d'une caution de 20 €

Tarif à l'année : 20 € par personne, adhésion comprise - pour un couple, 30 €, adhésions comprises.

Enfants encadrés par leurs parents joueurs : 6 € d'adhésion par enfant.

Personne à contacter : Emmanuel HEINIS : 06 24 57 68 21 – Prendre rendez-vous pour s'inscrire.



3. Badminton : un sport de raquette pour garder la forme et passer un bon moment.

Deux soirées par semaine, lundi soir et mercredi soir, de 20h à 22h, pour adultes et adolescents à partir de 16 ans. (Les collégiens âgés de 14 ans et plus sont acceptés, s'ils sont encadrés, accompagnés par un parent adhérent et joueur)

Reprise des rencontres mercredi 2 septembre 2026, à 20h ; inscriptions en début de séance, sur place, à partir de 20h, mercredi 2 septembre ou lundi 7 septembre 2026, à la salle des fêtes.

Animateurs : Amaury 06 08 25 83 22 – Jean-Yves 07 88 00 43 07 – Jean-Marc : 06 07 65 96 98

Tarif adultes à l'année : 40 € adhésion comprise- tarif jeunes 30€ adhésion comprise.



4. Randonnées : marcher ensemble...

Deux fois par mois, le jeudi après-midi, sorties avec Christine :

Départ pour une dizaine de km sur les chemins du Sundgau, du Territoire de Belfort ou de la Suisse voisine.

Inscriptions lors de la première balade le jeudi, 3 septembre 2026, à 13h15, sur le parking de la salle des fêtes.

Tarif annuel : 20 € adhésion comprise – Contact : Christine CLAISSE : 06 09 48 08 34



5. Nouvelle animation : Jeux de cartes et jeux de société, pour passer une bonne soirée...

Venez jouer pour vous divertir, à partir de 19h30, le 1^{er} mercredi du mois : jeux de cartes, scrabble, échecs....dans la petite salle. Inscriptions lors de la 1^{ère} rencontre, le mercredi 2 septembre 2026 à 19h45.

Tarif à l'année : 10 € adhésion comprise. Contact : Sylvie BECKER : 06 72 79 98 68



6. Loisirs créatifs et jeux : quelques rencontres ludiques

Pour les enfants de 4 à 12 ans, pendant les congés scolaires, à la salle des fêtes.

Inscriptions en octobre, avant la première animation (congés de la Toussaint)

Contacts : Marie-Claude : 06 52 67 86 84 - Agnès : 06 76 89 06 87

Tarif : 6 € adhésion + 8 € la séance pour l'achat de matériel.

7. Badminton jeunes, enfants de 7 à 15 ans : pour apprendre les règles, se perfectionner :

Quelques rencontres en période de congés scolaires - environ 10 séances par an- le mercredi, de 15h à 17h. Dates à définir. Inscriptions lors du 1^{er} rendez-vous en octobre.

Tarif à l'année : 20 € adhésion comprise. Contact : Benjamin SCHILLINGER : 06 20 70 61 26



Pour plus de renseignements, contactez Agnès : 06 76 89 06 87

Venez nombreux, profitez des équipements et des activités de proximité, dans un esprit de sportivité et de convivialité.

Cadre de vie : prenons soin de nos trottoirs et de nos haies

Pour la sécurité et le confort de tous, la municipalité rappelle les règles simples concernant l'entretien des espaces devant chez soi.



L'entretien des trottoirs

Chaque habitant (propriétaire ou locataire) est tenu de maintenir le trottoir propre devant sa propriété.

Cela comprend :

- Le désherbage par arrachage ou binage (l'usage de produits phytosanitaires chimiques est interdit).
- Le balayage des feuilles mortes, de la terre et des déchets.
- Le déneigement et le déglacage en hiver pour éviter les chutes.

La taille des haies et des arbres

Les végétaux ne doivent pas envahir le domaine public.

Si vous possédez une haie en bordure de rue :



- Élagage obligatoire : Les branches ne doivent pas dépasser sur les trottoirs ni gêner le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.
- Visibilité : Les plantations ne doivent masquer ni les panneaux de signalisation, ni les feux tricolores, ni l'éclairage public.
- Hauteur : Pensez à tailler régulièrement pour respecter les limites séparatives.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre civisme, qui permet de garder notre commune sûre, accessible et agréable à vivre !



Un petit geste pour une Commune plus sûre et plus propre

Nous constatons malheureusement la présence de nombreux mégots de cigarettes le long des trottoirs et dans les espaces publics.

Au-delà de la pollution qu'ils représentent, les mégots jetés au sol constituent un risque important, notamment en période de fortes chaleurs où ils peuvent être à l'origine de départs de feu.

Ensemble, adoptons les bons gestes : utilisons nos cendriers ou emportons nos mégots jusqu'à une poubelle. Un simple geste de chacun contribue à préserver la propreté de notre commune, à protéger notre environnement et à assurer la sécurité de tous.

Merci à chacun pour son civisme

